

Conditions d'utilisation des bons d'achat de PORSCHE SALES & MARKETPLACE GmbH

Statut 03/2025

1. Bons d'achat de Porsche Sales & Marketplace GmbH

1.1 Dans le cadre d'une décision individuelle de geste commercial ou d'autres initiatives marketing, Porsche Sales & Marketplace GmbH (Porscheplatz 1, 70435 Stuttgart, Allemagne, numéro de téléphone : +49 711 911 75500, adresse électronique : smartmobility@de.porsche.com ; ci-après dénommée « PSM ») a décidé de fournir à son client (ci-après dénommé « le Bénéficiaire du Bon ») un service de geste commercial ou de marketing sous la forme d'un bon (ci-après dénommé « le Bon »). Il s'agit d'un titre polyvalent au sens de la TVA, qui n'est pas imposable au moment de son émission.

1.2 Le Bon est remis au Bénéficiaire du Bon sous la forme d'un code de bon numérique (ci-après dénommé « le Code du Bon »). Le Bon peut également être échangé en plusieurs fois et expire une fois que sa valeur a été entièrement utilisée.

1.3 Le Bon est émis exclusivement sous forme numérique et envoyé au client par e-mail à l'adresse électronique indiquée par le client.

2. Montant et durée de validité du Bon

2.1 Le montant du Bon est indiqué sur le Bon (ci-après dénommé « le Montant du Bon »). Le Montant du Bon est libellé dans la monnaie locale et ne peut être échangé que dans cette monnaie locale.

2.2 Le Bon est valable trois ans à compter de la date d'émission (ci-après dénommée « la Période de Validité »). Le Bon peut également être échangé partiellement pendant la Période de Validité. Le solde peut encore être échangé pendant la Période de Validité.

2.3 Après l'expiration de la Période de Validité, le Bon ne peut plus être échangé et le Montant résiduel du Bon ne peut pas être transféré ou payé ailleurs.

3. Droit aux prestations et échange du Bon

3.1 Le Bon émis par PSM correspond à l'un des quatre types de bons décrits dans le tableau ci-dessous. Le type de Bon sera indiqué en conséquence sur le Bon et est soumis aux exigences et restrictions décrites dans le tableau ainsi qu'à la disponibilité locale :

N°	Type de Bon	Ce type de Bon est lié à :	Ce type de Bon peut être utilisé sur :	Ce type de Bon est échangé comme suit :	Restrictions
	(cela est indiqué en conséquence sur le Bon)				
1.	Porsche Charging Service - Commission	Un Contrat Porsche Charging Service existant avec PSM	La commission habituelle applicable à un Contrat Porsche Charging existant	Le Montant du Bon sera automatiquement déduit du montant à payer sur le prochain relevé mensuel. Aucune autre action n'est requise de la part du Bénéficiaire du Bon. Le Bon sera considéré comme échangé intégralement au	Aucun
2.	Porsche Charging Service - Frais de transaction		Frais de transaction engagés lors de la recharge à une station de recharge		Aucun

				sens de l'Article 1.2 ci-dessus.	
3.	Connect Store	Un véhicule Porsche spécifique (via le numéro d'identification du véhicule (VIN))	Produits et services dans le Porsche Connect Store www.connect-store.porsche.com	Le code est échangé au cours du processus de commande dans l'étape prévue à cet effet en saisissant le Code du Bon.	Le Bon ne peut être utilisé que pour les produits et services proposés par PSM, c'est-à-dire que les produits et services proposés par des tiers (tels que les paquets de connectivité) ne peuvent pas être couverts par le Bon.
4.	Boutique Porsche	Le Bénéficiaire du Bon	Produits de la Boutique Porsche à l'adresse www.shop.porsche.com	Le code est utilisé lors du processus de commande à l'étape prévue à cet effet en saisissant le Code du Bon.	Aucun.

3.2 Un détenteur non autorisé du Code du Bon n'a pas le droit d'échanger le Bon - il ne peut être échangé que par le Bénéficiaire du Bon.

3.3 Si le Bon est lié à un contrat client (c'est-à-dire un Contrat Porsche Charging Service), il expire s'il n'a pas été utilisé avant la fin du contrat client. Il n'est pas possible de céder ou de transférer le Bon à un autre contrat client, de l'émettre sans la conclusion d'un contrat avec le Bénéficiaire du Bon ou de le payer.

3.4 Un paiement en espèces du Montant du Bon (également un paiement en espèces d'un montant résiduel si le Bon n'est que partiellement utilisé ou un paiement du montant résiduel sur une carte de crédit/débit) et/ou un crédit rétroactif sur des transactions déjà effectuées n'est pas possible.

4. Autre

4.1 Le service de geste commercial ou de marketing accordé au Bénéficiaire du Bon sous la forme du Bon est fourni conformément à la décision individuelle de geste commercial ou à l'initiative marketing de PSM. Le Bon est un service bénévole fourni par PSM. Les bons émis suite à un geste commercial le sont sans reconnaissance d'une obligation légale ou d'une quelconque culpabilité ou responsabilité de la part de PSM.

4.2 Sans présentation du Code du Bon, le Bénéficiaire du Bon ne peut prétendre au remboursement du Bon. Il incombe au Bénéficiaire du Bon d'en conserver le Code. En cas de perte, PSM n'émettra pas de nouveau Code du Bon.

4.3 Les présentes Conditions d'utilisation des bons s'appliquent exclusivement au remboursement du Bon émis par PSM. Le Porsche Charging Service, la réservation d'un service Porsche Connect ou

l'achat d'un produit dans la boutique Porsche sont en outre soumis aux conditions générales et aux conditions d'utilisation de PSM applicables au contrat concerné et mentionnées à la conclusion du contrat. Les conditions générales applicables à l'initiative marketing spécifique seront également fournies séparément lors de la participation à cette initiative.

5 Droit applicable et attribution de compétence

5.1 Si le Bénéficiaire du Bon est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, Stuttgart (Allemagne) est le lieu de compétence exclusif pour tous les litiges découlant du Bon et/ou des présentes Conditions d'utilisation des bons d'achat ou s'y rapportant.

5.2 Tous les litiges liés au Bon et/ou aux présentes Conditions d'utilisation des bons d'achat sont régis par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). Si le Bénéficiaire du Bon est un consommateur, il peut également bénéficier de la protection des dispositions impératives de la loi du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle. L'application des dispositions impératives limitant le choix de la loi et, en particulier, l'applicabilité des dispositions légales impératives du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle, telles que les lois sur la protection des consommateurs, ne sont pas affectées.

5.3 Dans la mesure où le Bénéficiaire du Bon est un consommateur, il peut recourir gratuitement, à tout mode alternatif de règlement des différends et notamment à une procédure de médiation établie dans le pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle et/ou accéder à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) établie par la Commission européenne conformément au Règlement (UE) n° 524/2013. La plateforme de RLL est accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Information des consommateurs conformément à la loi allemande sur le règlement des litiges de consommation (VSBG) ou aux lois équivalentes d'autres États membres de l'UE : Porsche Sales & Marketplace GmbH n'a ni la volonté ni l'obligation de participer à une procédure de résolution des litiges devant une commission d'arbitrage des consommateurs.